

question du jour

Jusqu'où prendre en compte la maltraitance animale?

Florence Burgat

Philosophe, directrice de recherche à l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) (1)

Il faut changer en profondeur notre rapport aux animaux

Le fait d'élargir le délit de maltraitance animale aux abattoirs n'a rien d'une grande annonce. C'est une mise en cohérence élémentaire du droit, qui en manquait cruellement. J'ai ainsi été frappée de découvrir que les décrets réglementant les mauvais traitements, sévices graves et actes de cruauté envers les animaux – domestiques ou en captivité – s'arrêtaient jusqu'ici aux portes des abattoirs où, précisément, les animaux sont susceptibles de souffrir!

Pour éviter la maltraitance, il faudrait aller beaucoup plus loin. Mais c'est très complexe, car c'est notre rapport meurtrier et dominateur à l'animal qui est en cause. Chaque jour, en France, trois millions de bêtes sont abattues. Sans parler de nos obsessions collectives : éradiquer les nuisibles, chasser les animaux sauvages, domestiquer les autres pour produire à l'échelle industrielle de la viande, du lait et des œufs.

Certes, des évolutions sont à l'œuvre, les lignes bougent, avec un souci croissant du bien-être animal. La loi de 2015, qui affirme que « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité », en est une illustration. L'opinion publique prend conscience de la façon monstrueuse dont sont massivement traités les animaux, grâce au travail des associations, des médias mais aussi des chercheurs qui ont donné une légitimité intellectuelle à ces questions.

Cela étant, nous sommes pris dans d'incessantes contradictions car nous voulons lutter contre la maltraitance animale sans pour autant renoncer à la domination que nous exerçons.

Je rappelle que la loi de 2015, tout en introduisant dans le code civil

la notion de sensibilité, souligne que « les animaux sont soumis au régime des biens ». Et que malgré ce texte, il est aujourd'hui possible d'infliger les pires sévices à la faune sauvage sans risquer de poursuite.

Nous voulons lutter contre la maltraitance animale sans pour autant renoncer à la domination que nous exerçons.

Pour progresser vraiment, il faudrait changer en profondeur notre rapport aux animaux. Or nous n'y sommes, semble-t-il, pas prêts. De peur de voir notre identité – l'idée d'une humanité construite en opposition aux animaux – remise en question.

Cependant, il faut œuvrer à l'amélioration de la condition animale. Élargir le délit de maltraitance à la faune sauvage, interdire certaines pratiques comme le gavage ou l'élevage en cage, par exemple. Évidemment, ce n'est pas simple, car cela concerne la quasi-totalité des exploitations de poulets, de cochons ou de lapins...

Je crois aussi beaucoup aux substituts végétaux, permettant de ne pas bouleverser nos modes de vie : pour les vêtements, l'alimentation, etc. Nous sommes aujourd'hui capables d'en proposer de très convaincants.

Recueilli par Marine Lamoureux

(1) Dernier ouvrage paru : L'Humanité carnivore, Éd. du Seuil, 26 €.

Le délit de maltraitance, déjà applicable aux animaux domestiques, sera étendu au transport d'animaux vivants et à l'industrie alimentaire, notamment les abattoirs, dans le projet de loi issu des états généraux de l'alimentation. Mardi, l'association L214 avait dénoncé les traitements subis par des lapins utilisés pour leur fourrure par des marques de luxe.

(Lire aussi page 10)

Jean-Pierre Digard

Anthropologue, directeur de recherche émérite au CNRS

Ceux qui souhaitent la libération des animaux ne les connaissent pas

Renforcer les contrôles dans les abattoirs, sanctionner les comportements scandaleux, tout le monde ne peut qu'être d'accord avec cela. Pour être défendus, les abattoirs doivent être défendables. Mais attention à ne pas tomber dans un piège. Derrière les pourfendeurs de la maltraitance animale se cachent souvent des animalistes, des antispécistes qui considèrent que toutes les espèces, y compris l'espèce humaine, doivent être traitées sur un pied d'égalité.

Leur but ultime est la libération des animaux, dont ils refusent l'exploitation et même la possession. Toute démarche allant dans leur sens en appelle nécessairement une autre : plutôt que de s'en contenter, ils s'en servent comme tremplin pour aller encore plus loin.

Prenez cette extension du délit de maltraitance aux abattoirs. Dans ces endroits, quoiqu'on dise et quelle précaution que l'on prenne, on ne fait pas de bien aux animaux ! Vous verrez qu'un jour ou l'autre, un avocat plaidera que tuer les animaux est une maltraitance et qu'elle doit donc être interdite.

Il faut revenir à la raison. Ceux qui souhaitent la libération des animaux ne les connaissent pas. Libérer des cochons ou des bœufs, domestiqués depuis des millénaires, c'est les vouer à la souffrance. Sans l'homme, ils auront le plus grand mal à trouver leur nourriture.

J'irai même plus loin. Lors de la domestication au néolithique, l'homme passe d'une économie de prédation à une économie d'utilisation et de valorisation. Une connivence s'établit entre l'homme et les espèces qui,

d'une certaine façon, consentent à être domestiquées. Par exemple, je pense que le cheval, au moment de sa domestication, était menacé par la progression des forêts due au changement climatique en cours à cette époque.

N'exagérons pas non plus la sensibilité de l'opinion publique à la cause animale. Quand les sondages sont faits sérieusement, avec un échantillon représentatif de la population, des questions qui n'induisent pas la réponse et qui portent sur des comportements et pas seulement des opinions, les véganes représentent à peine plus de 0 % de la population française et les végétariens à peine 2 %.

N'exagérons pas non plus la sensibilité de l'opinion publique à la cause animale.

Cela dit, ces questions de maltraitance rencontrent un certain écho dans la société, car la population française est devenue très majoritairement urbaine ou rurale. Elle a perdu de ce fait tout lien avec ses racines paysannes et avec la culture animalière correspondante.

Le contact avec les animaux est cantonné à celui avec les chats, les chiens, voire les chevaux. C'est-à-dire avec des animaux de compagnie que l'on a anthropomorphisés, qui sont devenus des substituts d'enfants ou de compagnons. Tous les autres animaux sont vus à travers ce prisme déformant.

Recueilli par Emmanuelle Réju